

AVIS DU MEDECIN DU TRAVAIL

L'Agefiph et l'Association Transitions Pro Grand-Est décident d'unir leurs efforts afin de faciliter la définition d'un projet professionnel pour les personnes handicapées ayant un risque de licenciement pour inaptitude.

Une convention de collaboration entre nos structures existe concernant le financement de formation au travers soit du Projet de Transition Professionnelle, soit de la Formation Hors Temps de Travail pour un public en CDI.

Afin de pouvoir bénéficier de ce cofinancement, les personnes reconnues Travailleurs Handicapés doivent fournir la preuve de leur statut au regard de la Loi du 05 septembre 2018 ainsi que celle du risque de licenciement pour inaptitude. Ce document vous est présenté ce jour afin de pallier au manque de l'avis médical demandé faisant état de ce risque.

Nom - Prénom du patient :

Formation souhaitée :

Date de la visite médicale :

Coordonnées du médecin :

Quelles sont les restrictions médicales de la personne ?

La personne encourt-elle un risque d'inaptitude à son poste de travail ?

Oui

Non

La personne est-elle en mesure de suivre la formation souhaitée au regard de son état de santé (contre-indications médicales, stabilisation santé...) ?

Oui

Non

Le projet d'emploi visé est-il compatible avec les contre-indications médicales de la personne ?

Oui

Non

Commentaires :

Date :

Cachet et signature du médecin